



Tony Van Parys, député CD&V, déclare à « Vers l'Avenir » qu'il veut qu'un milliard soit investi, en cinq ans, pour la Justice. Notamment pour construire des prisons supplémentaires. PH. BELGA

Pauvreté / Une expérience novatrice de la Communauté française

Un pont entre deux mondes

AGORA, c'est un pont entre les familles pauvres et l'aide à la jeunesse. Entre deux méfiances.

Stage parental, retrait de la famille, placement de l'enfant... les relations entre les familles précarisées d'une part, l'administration et les juridictions de la jeunesse de l'autre, ont toujours été empreintes d'une méfiance mutuelle.

Le premier rapport sur la pauvreté en 1994 avait dénoncé le fait que le placement des enfants restait le plus souvent causé par la seule pauvreté des parents. A la suite de ce rapport, deux associations, ATD Quart-Monde,

Luttés-Solidarités-Travail (LST) et l'administration de l'aide à la jeunesse ont décidé de se parler en formant le groupe Agora. En octobre 2005, ces rencontres ont abouti à la rédaction d'une brochure commune sur les premiers contacts entre une famille et un service d'aide à la jeunesse. Le groupe Agora se réunit encore. Il est devenu le lieu d'un dialogue permanent entre les familles pauvres et les professionnels de l'aide à la jeunesse. C'est une expérience novatrice, explique Danièle

le Delatte, directrice de l'aide à la jeunesse. « Elle cherche à rendre du pouvoir aux parents. Elle permet aux usagers de se réapproprier un service public. »

A entendre les représentants des familles précarisées, ce dialogue était bien nécessaire : « C'est le lieu où on a toujours été le moins entendu, explique Marc Otjacques pour LST. L'aide à la jeunesse, c'est l'histoire d'une déqualification des parents. » Didier Verbeke (LST) raconte comment un père en difficulté a cherché vainement une aide auprès d'un SAJ (service d'aide à la jeunesse). « Et quand la famille a éclaté, ils sont venus comme des loups chercher les mômes. »

Les professionnels participants à Agora acceptent cette remise en question de leurs interventions. « Notre mission est

d'aider les jeunes ainsi que leur famille, rappelle Guy Declercq, directeur de l'aide à la jeunesse à Tournai. Les jeunes n'ont pas les mêmes chances au départ de leur vie. La lutte contre les inégalités est essentielle pour empêcher les placements. »

Un stage qui passe mal

La hantise du placement des enfants complique les relations entre les travailleurs sociaux et les familles qui ont souvent des approches différentes des problèmes. Notamment dans la notion de temps. Faut-il placer un bébé dont les parents sont sans logement ? Ou prendre le risque d'attendre en aidant d'abord la famille à se loger ? Face à la gravité et l'urgence de certains problèmes, les SAJ reconnaissent se sentir parfois très isolés. Les services

de proximité ne le sont pas toujours. « Dans les PMS, les services de l'ONE, on voit la même incompréhension de ce que vivent les familles », constate Colette Januth, pour ATD Quart-Monde.

Dans ce contexte, la mesure de stage parental prévue pour certains parents de jeunes délinquants n'arrange rien. Elle conforte, dit LST, l'image des parents irresponsables. « C'est une mesure voulue par la ministre de la Justice et à laquelle notre secteur s'est opposé », rappelle Danièle Delatte. « C'est illusoire de croire qu'on va régler les problèmes de démission parentale par ce stage, estime Guy Declercq. On aurait pu utiliser les compétences de l'aide à la jeunesse dans l'aide négociée. » Sur ce terrain-là, en tout cas, il y a consensus. ■

MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

(brèves de campagne)

Virer « le » parti

Comme mercredi à Namur, le MR rassemblait ses militants, dimanche, à Charleroi, pour présenter sa liste Chambre au Hainaut. Didier Reynders a saisi l'occasion pour répliquer aux attaques de Di Rupo (lire p. 8). Le président du MR continue à penser que les médias présentent le PS comme « le seul parti ». Doutant de la capacité du PS à se rénover et posant le MR en alternative, Reynders a dit : « A défaut de changer "le" parti, on peut changer "de" parti. »

Le MR Sénat : ça se précise

La liste MR Sénat ne sera arrêtée que le 1^{er} mai mais elle se précise peu à peu. Hier, le MR a ainsi confirmé que Jean-Pierre Malmendier et Jacques Brotchi seront sur la liste (où ? c'est à fixer). A ce stade, qu'est-ce qui est sûr ? Armand De Decker (1^{er} place), Dominique Tilmans (2), Richard Fourneaux (3), Richard Miller (5), Gisèle Mandaila (6), Alain Destexhe (7). La 4^e place est libre (le MR espère trouver un candidat d'ouverture). Dernier effectif : Louis Michel. Philippe Monfils sera 1^{er} suppléant, Antoinette Spaak sera dernière suppléante.

Oui mais : et Nathalie ?

La liste Sénat sera donc conduite par De Decker. Problème : au scrutin 2003, la 2^e place était occupée par la MCC Nathalie de T'Serclaes. Dur de rééditer ce coup-là : on aurait deux Bruxellois (deux Ucclos, même) aux premières loges. Où caser de T'Serclaes, du coup ? L'affaire doit se régler entre Reynders et le MCC Deprez. La 2^e suppléance ? Elle resterait sans doute sur le carreau. Deprez veut aussi caser Alain Courtois en bonne place, soit à la 1^{re} suppléance de la liste Bruxelles-Chambre (les effectifs étant déjà désignés). Pas vendu que le MR cède, déjà que la tête de liste a été confiée à un FDF (Maingain) et pas à un MR pur jus.

Morael : le PS, quand même

Invité à RTL, dimanche, Jacky Morael (dernier effectif sur la liste Ecolo pour le Sénat) devait classer les présidents parti. Il a préféré Reynders à Milquet et Di Rupo (classé dernier). Ceci posé, Morael juge qu'Ecolo aurait plutôt à gouverner avec le PS qu'avec le MR.

Un programme fouillé

Très fouillé, le programme du PS. Il a même consacré un chapitre au bien-être animal, où l'on découvre que le PS se promet de chercher une « alternative à la castration des porcelets ». C'est ce qui s'appelle cocher le travail.

ALAIN JENNOTTE

BREF

SANTÉ
L'opération Paracétamol fâche le ministre...

Samedi, les autobus affrétés par les Mutualités chrétiennes et Médecine pour le Peuple ont permis à 300 patients de s'approvisionner en paracétamol à moindre coût, aux Pays-Bas. Dans les supermarchés Kruidvat, le paracétamol générique (30 comprimés de 500 mg) est affiché à 0,51 euro, contre 3,20 euros minimum (six fois plus cher) en Belgique. Le cabinet du ministre de la Santé, Rudy Demotte (PS), précise que les produits de marque (Dafalgan et Panadol), en doses de 1 g, sont moins onéreux en Belgique qu'aux Pays-Bas. Il ajoute que le prix des médicaments non remboursés dépend exclusivement du ministre de l'Economie, Marc Verwilghen (VLD).

... et l'industrie

La fédération de l'industrie pharmaceutique, pharma.be, estime pour sa part qu'« il n'est pas souhaitable que des médicaments deviennent des produits d'appel pour la grande distribution ». Elle s'oppose à la mise en œuvre d'adjudications pour faire baisser les prix et précise que les prix hollandais pour les 100 médicaments remboursés les plus utilisés sont 17 % plus chers qu'en Belgique. (R. G.)

LOGEMENT
Locataires mieux protégés

C'est la dernière proposition de loi déposée par Karine Lalieux à la Chambre : elle vise à modifier la loi sur le bail commercial pour renforcer la place du commerçant locataire dans la relation qu'il a avec le propriétaire. La proposition renforce les dispositions qui assurent au commerçant de pouvoir développer son activité pendant une longue période. Pour mettre à l'abri le commerçant des mouvements de spéculation immobilière, le texte modifie les conditions de résiliation. (M.Vdm)

EN DEUX MOTS

Femmes à l'ouvrage. Selon une enquête à laquelle a collaboré Philippe Wein (ULB), les femmes, en Belgique, travaillent en moyenne 411 minutes par jour, soit un quart d'heure de plus que les hommes (395 minutes). (b)

Société / Manifestation contre le centre fermé et la politique d'asile « restrictive »

Un millier d'opposants à Vottem

On n'humanise pas ce qui est inhumain ! On ne peut humaniser les centres fermés pour étrangers, on doit les supprimer ! » Dimanche après-midi, un millier de personnes ont manifesté devant le centre pour illégaux de Vottem, qui a ouvert ses portes en 1999. Elles étaient venues de Liège, Verviers, Bruxelles, Gand ou Eupen. Elles ont marché contre « la politique restrictive en matière d'asile et d'immigration » et dénoncé d'une seule voix ces « expulsions vers la dictature, la guerre, la misère... au mépris des attaches qui ont été créées en Belgique ».

Cette manifestation était organisée par le Collectif de résistance aux centres pour étrangers (Cracpe). Elle avait reçu un large soutien du monde associatif et syndical (FGTB, CSC, Attac, MOC...). « Pour une manifestation avant tout locale, nous pouvons être vraiment satisfaits », notait, dimanche soir, France Arets, du Cracpe.

Le 19 mai, à l'appel de l'Union de défense des sans-papiers, une nouvelle manifestation pour la régularisation est prévue à Bruxelles cette fois. Le 17 juin, soit une semaine après les élections, ce sera au tour du Forum asile et migration de battre le pavé.

« Nous y serons aussi car nous poursuivons des objectifs communs », insiste France Arets. Faire pression sur le futur gouverne-



DIMANCHE, un millier de personnes ont manifesté à Vottem pour dénoncer les conditions de détention « inhumaines » et une politique d'asile « restrictive ». PHOTO DOMINIQUE DUCHESNES.

ment et remettre en cause la politique d'asile actuelle, qui est inacceptable à nos yeux. Il est important que l'on marque le coup avant et après le scrutin. »

Dimanche, entre la Citadelle et le centre de Vottem, plusieurs élus du PS, du CDH et d'Ecolo avaient fait le déplacement. Tout comme une importante délégation du Centre d'action laïque. Au centre de leurs revendica-

tions : les conditions de détention, notamment. Incarcération des mineurs, violence des expulsions, traitement médical des détenus... « Ce qui se passe dans ces centres est très grave, insiste France Arets. Mises au cachot, déportations forcées, mauvais traitement... La violence est quotidienne. La semaine dernière, on a expulsé un Irakien vers le Maroc qui s'était automutilé. »

La manifestation s'est déroulée sans incidents. Comme de coutume, les participants ont tambouriné sur les portes en fer du centre de Vottem. Et tenté, en vain, d'entrer en contacts avec les personnes incarcérées. Après plusieurs discours (FGTB, CSC, Udep...), le cortège s'est disloqué en fin d'après-midi à proximité de l'établissement. ■

H. Do. (avec b)

Télécoms / Bras de fer dans la jungle des nominations politiques

Le gendarme des télécoms décapité ?

De nouveaux remous sont à prévoir au sein de l'IBPT (le gendarme belge des télécoms), comme l'expliquait samedi *La Dernière Heure*, qui fait état d'une « erreur » dans la procédure de nomination, en 2003, de trois membres de son conseil. Ils sont visés par un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. Il s'agit de Catherine Rutten, Michel Van Bellinghen et Georges Denef, respectivement étiquetés Open VLD, MR et PS.

En 2003, l'IBPT est l'objet d'une réforme structurelle. Son comité de direction, piloté par un

administrateur général néerlandophone et un directeur général francophone, est alors remplacé par un conseil de direction de quatre membres. Barré dans la course à l'un des quatre sésames, celui qui échoit au MR, l'un des membres de l'ancien comité de direction estime la procédure irrégulière et introduit un recours devant le Conseil d'Etat.

Selon le candidat éconduit, les jurys mis en place pour évaluer les compétences des trois lauréats n'étaient pas conformes. Au lieu de faire passer les candidats francophones et néerlandopho-

nes devant des jurys différents, il aurait fallu les traduire tous devant les mêmes évaluateurs.

A l'époque, le Conseil d'Etat rend rapidement un arrêt négatif sur la demande de suspension. Le dossier se poursuit sur le recours en annulation. Mais cette fois, l'avis d'un second auditeur est différent. Il estime « qu'un système de sélection parallèle (...) ne permet pas à l'autorité investie du pouvoir de nomination de mettre en balance les aptitudes de tous les candidats d'une manière tout à fait objective et égale ». L'affaire sera plaidée, puis le Con-

seil d'Etat délibérera.

Rien d'illogique ?

Dans l'entourage de l'IBPT, on nuance. « Un candidat néerlandophone n'aurait pu en aucun cas briguer l'un des postes francophones et vice-versa, note une source. Il n'y a donc rien d'illogique à ce que les nominations aient été faites par des jurys différents. » Alors qu'il doit jouer un important rôle d'arbitre dans des dossiers chauds comme la régulation des tarifs pour la téléphonie mobile ou le développement d'un accès à l'internet à très haut débit

et à des tarifs abordables, l'IBPT est miné par des tensions communautaires. En l'absence de l'approbation par les parlements des communautés d'un accord de coopération, le régulateur a les mains liées et voit sa capacité d'intervention sérieusement entravée. Le risque de voir trois de ses directeurs « cassés » à plus ou moins brève échéance ne risque guère de ramener la sérénité dans ses couloirs. D'autant que les mandats des quatre membres du conseil de direction arrivent à échéance dans moins de deux ans. ■